

LIGNES DIRECTRICES DE GYMNASTIQUE CANADA SUR LA RÈGLE DE DEUX

Les entraîneurs, les membres de l'équipe de soutien intégré, les parents, les membres du personnel d'équipe et les autres adultes responsables jouent un rôle important, car ils permettent aux athlètes de pratiquer leur sport dans un environnement positif et sécuritaire. Ces individus seront collectivement désignés comme les « adultes en position de confiance » dans le présent document. Gymnastique Canada adhère au mouvement del'Entraînement responsable de l'Association canadienne des entraîneurs, et tous les participants aux événements, activités et réunions de Gymnastique Canada sont invités à adopter les présentes lignes directrices en tant que pratiques exemplaires. Afin de garantir la sécurité, la protection et aider à réduire la vulnérabilité des athlètes et des adultes en position de confiance, Gymnastique Canada recommande fortement que toutes les interactions et communications soient justifiables et ouvertes et qu'elles aient lieu dans un environnement observable.

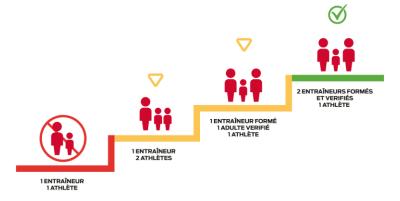
Selon la « norme d'excellence » de la règle de deux, un participant en situation de vulnérabilité potentielle, particulièrement s'il est mineur, sera toujours entouré de deux entraîneurs formés ou certifiés par le PNCE et ayant fait l'objet d'une vérification de leurs antécédents.

Les situations de vulnérabilité incluent, mais sans s'y limiter :

- Des réunions derrière des portes closes
- Les traitements médicaux
- Les déplacements pour les entraînements, compétitions, événements ou activités
- Tout environnement d'entraînement ou de compétition sans la présence d'un deuxième entraîneur ou d'un adulte responsable (au gymnase, dans la salle de conditionnement, etc.)
- Communications électroniques

Cela signifie que toute interaction en tête à tête entre un entraîneur et un athlète doit avoir lieu à portée de voix et dans le champ de vision du deuxième entraîneur, sauf s'il s'agit d'une urgence médicale. Dans les circonstances où un deuxième entraîneur formé ou certifié n'est pas disponible, on peut faire appel à un bénévole, un parent ou un adulte responsable ayant effectué une vérification judiciaire. S'il y a lieu, il est également possible de faire appel à d'autres athlètes. En toutes circonstances, il faut qu'au moins un des entraîneurs, parent ou autre adulte responsable présent ait la même identité de genre que les participants. Les clubs et les organismes provinciaux et territoriaux régissant le sport sont encouragés à veiller à ce que les rôles de supervision soient occupés par les personnes appropriées.

Gymnastique Canada reconnaît que le respect de la règle de deux peut parfois impliquer un surcroît de planification et d'organisation, toutefois, il s'agit d'une étape importante dans la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la sécurité de tous les participants dans le monde de la gymnastique.





Pour en apprendre davantage sur le mouvement de l'Entraînement responsable, consultez le lien suivant : https://coach.ca/fr/mouvement-entrainement-responsable

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment, en qualité d'adulte en position de confiance, puis-je aider à soutenir la règle de deux et le mouvement del'Entraînement responsable?

- Reconnaissez qu'il s'agit d'une responsabilité collective et collaborez avec les autres pour offrir un environnement sécuritaire et inclusif à tous les participants;
- Veillez à ce que toutes les interactions entre adultes et athlètes se déroulent dans un cadre ouvert et observable, y compris, mais sans s'y limiter, les compétitions et les déplacements;
- Imposez et respectez de façon constante des limites claires et appropriées dans vos rapports avec les athlètes de tous âges et de toutes habiletés;
- Éliminez les messages électroniques individuels. Assurez-vous que toutes les communications soient envoyées au groupe ou incluent les parents;
- Identifiez, pendant l'entraînement, les compétitions, ou autres activités de gymnastique, des situations qui pourraient vous placer ou placer les athlètes en position de vulnérabilité et réfléchissez aux moyens de les éviter ou de changer l'environnement afin de promouvoir la sécurité des participants;
- Engagez des discussions ouvertes avec les athlètes et les parents et tuteurs afin de déterminer les situations pouvant accroître la vulnérabilité et de trouver des façons de gérer ces situations;
- Dans le cadre des déplacements nécessaires, essayez d'éviter les situations où un membre de l'équipe de soutien intégré ou du personnel compétent se retrouve seul avec un athlète;
- En choisissant l'équipe d'entraîneurs et le personnel de soutien pour les voyages nationaux et internationaux, évaluez vos effectifs et essayez de composer adéquatement votre équipe de personnel;
- Encouragez votre organisation à mettre en place des politiques clés, y compris un code d'éthique et de conduite et une politique sur les abus, à les mettre à jour régulièrement et à veiller à ce qu'ils soient respectés;
- Assurez-vous que votre organisation impose des exigences appropriées en matière de vérification des antécédents. Pour en savoir plus sur les exigences de Gymnastique Canada en matière de vérification des antécédents, consultez la page Web suivante : http://www.gymcan.org/programs/safe-sport/resources;
- Encouragez les adultes qui interagissent avec les athlètes à suivre les modules de formation suivants:
 - o Priorité jeunesse
 - o Respect et sport
 - o Prise de décisions éthiques
 - Association canadienne des entraîneurs: Formation sécurité dans le sport

Que suggérez-vous en matière d'hébergement lorsqu'il faut voyager avec un athlète qui doit participer à un événement national ou international?

Gymnastique Canada n'autorise pas les athlètes à partager un hébergement (c.-à-d., une chambre d'hôtel) avec leurs entraîneurs, les membres de l'équipe de soutien intégré ou d'autres membres du personnel.*



Les athlètes devront avoir leur propre hébergement pour toute la durée du voyage. Voici quelques conseils en ce sens :

- Réservez une chambre individuelle pour l'athlète;
- Encouragez un parent ou un tuteur de l'athlète à assister à l'événement national ou international;
- Travaillez en partenariat avec un autre club, un autre entraîneur ou une autre province pour coordonner les horaires et déterminer une liste d'attribution des chambres appropriée pour les athlètes qui participent au camp d'entraînement, à la compétition, à l'événement ou à l'activité.

*Il est possible de faire une exception pour les athlètes dont le parent ou le tuteur légal remplit un de ces rôles au sein de l'équipe de soutien. Le parent ou le tuteur et l'athlète peuvent occuper une chambre séparée (c.-à-d., sans qu'il y ait d'autres athlètes ou membres de l'équipe de soutien).

Que dois-je faire lorsqu'un athlète doit être conduit à une activité relative ou non au sport?

Gymnastique Canada décourage fortement les entraîneurs, les membres de l'équipe de soutien intégré et les autres membres compétents du personnel de l'équipe de conduire un athlète seul aux activités de GymCan, notamment les entraînements et les compétitions. Par ailleurs, les entraîneurs, les membres de soutien intégré et les autres membres du personnel ne devraient pas conduire les athlètes aux activités qui n'ont aucun rapport avec le sport, notamment à l'école ou à des rendez-vous personnels, et on ne devrait pas s'attendre à ce qu'ils le fassent. Dans ces circonstances, les conseils suivants permettent de respecter la règle de deux :

- Covoiturage;
- Transport de plusieurs athlètes en même temps à des endroits déterminés;
- Utilisation du transport public, comme les trains, les autobus, les navettes ou les taxis;
- Partenariat avec un autre club, entraîneur, adulte responsable ou province pour coordonner le transport aller-retour vers les camps d'entraînement, les événements ou les activités.

Que dois-je faire si seul un athlète de mon club est invité à un camp d'entraînement de GymCan?

- Envoyez un autre entraîneur certifié du club au camp d'entraînement de GymCan;
- Invitez un parent ou un tuteur légal à accompagner l'athlète afin de servir de chaperon pendant le voyage, le transport local et les activités qui se tiennent en dehors de l'entraînement (p. ex., repas, activités à l'extérieur);
- Collaborez avec un autre club, un autre entraîneur ou une autre province afin de coordonner les horaires et partager les fonctions de chaperon pendant le camp d'entraînement.

Que dois-je faire en tant qu'adulte en position de confiance, si un parent ou un tuteur vient chercher son enfant en retard, et que ce dernier est la dernière personne qui se trouve au gymnase, ce qui fait que je me retrouve seul avec l'athlète?

- Demandez à l'avant-dernier enfant ou parent de rester sur le site jusqu'à ce qu'on vienne chercher le dernier enfant;
- Appelez le parent ou le tuteur de l'enfant ou un autre adulte responsable et restez au téléphone avec lui;



• Organisez une rencontre avec les parents au début de l'année et assurez-vous que tous les parents et tuteurs de votre club sont au courant des exigences en ce qui concerne le ramassage des enfants et travaillent ensemble en vue de créer des solutions additionnelles.

En tant que club, nous offrons des leçons privées aux athlètes qui souhaitent améliorer leurs habiletés par un encadrement individuel. Que pouvons-nous faire pour assurer le respect de la règle de deux tout en continuant à offrir des leçons privées à notre club?

- Demandez au parent ou au tuteur de l'athlète de rester au gymnase pour assister à la séance d'entraînement individuelle de l'athlète;
- Prévoyez des plages horaires pour les leçons privées au club, pour que plusieurs entraîneurs dirigent des séances d'entraînement privées aux mêmes heures et aux mêmes jours chaque semaine;
- Faites en sorte que l'administrateur ou un autre entraîneur du club soit présent au gymnase durant les séances d'entraînement individuelles;
- Offrir des leçons semi-privées, où deux athlètes à la fois s'entraînent avec l'entraîneur.

Dans notre club, les seules toilettes sont situées dans les vestiaires où des athlètes peuvent se retrouver seuls. En tant qu'adultes dans cette situation, que pouvons-nous faire pour promouvoir la sécurité?

- Annoncez-vous avant de pénétrer dans les vestiaires pour déterminer si l'installation est vide; et si c'est le cas, vous pouvez entrer;
- Laissez les athlètes utiliser les vestiaires et en sortir avant de les utiliser;
- S'il y a plusieurs athlètes dans un vestiaire et que vous devez utiliser les toilettes, assurez-vous qu'ils sont correctement vêtus et obtenez leur consentement avant d'entrer dans les vestiaires; si le consentement est obtenu, vous pouvez y aller.

